

ANNEXE II

Cotisations des garanties du régime conventionnel

Contrat d'assurance collective régime de prévoyance n° GNP152000 – GNP152000/VH10 – GNP152000/VH20

Taux contractuels

Prestations	Personnel non-cadre			Personnel cadre		
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Prestations assurées par Humanis Prévoyance						
Décès/IPA toutes causes – Double Effet Conjoint	0,38 %	0,38 %	-	0,57 %	0,38 %	0,38 %
Décès/IPA par accident	0,09 %	0,09 %	-	0,10 %	0,09 %	0,09 %
Frais d'obsèques	0,02 %	0,02 %	-	0,02 %	0,02 %	0,02 %
Incapacité Temporaire de Travail	0,41 %	0,72 %	-	0,42 %	0,72 %	0,72 %
Invalidité	0,18 %	0,35 %	-	0,19 %	0,35 %	0,35 %
2 ^{ème} période Maintien de salaire	0,07 %	0,15 %	-	0,07 %	0,15 %	0,15 %
Prestations assurées par l'OCIRP						
Rente Education/ Rente Temporaire de Conjoint	0,13 %	0,13 %	-	0,13 %	0,13 %	0,13 %
TOTAL	1,28 %	1,84 %	-	1,50 %	1,84 %	1,84 %

Taux d'appel depuis le 1^{er} janvier 2016

Prestations	Personnel non-cadre			Personnel cadre		
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Prestations assurées par Humanis Prévoyance						
Décès/IPA toutes causes – Double Effet Conjoint	0,17 %	0,17 %	-	0,57 %	0,17 %	0,17 %
Décès/IPA par accident	0,05 %	0,05 %	-	0,10 %	0,05 %	0,05 %
Frais d'obsèques	0,01 %	0,01 %	-	0,02 %	0,01 %	0,01 %
Incapacité Temporaire de Travail	0,21 %	0,36 %	-	0,42 %	0,36 %	0,36 %
Invalidité	0,09 %	0,18 %	-	0,19 %	0,18 %	0,18 %
2 ^{ème} période Maintien de salaire	0,04 %	0,08 %	-	0,07 %	0,08 %	0,08 %
Prestations assurées par l'OCIRP						
Rente Education/ Rente Temporaire de Conjoint	0,07 %	0,07 %	-	0,13 %	0,07 %	0,07 %
TOTAL	0,64 %	0,92 %	-	1,50 %	0,92 %	0,92 %

Les cotisations sont celles de l'année en cours et sont susceptibles d'évolution selon les résultats du régime de prévoyance conventionnel.

Cotisations de la garantie optionnelle (remboursement charges sociales patronales)

Contrat d'assurance collective régime de prévoyance n° GNP152000 – GNP152000/VH10 – GNP152000/VH20

Prestation	Personnel non-cadre			Personnel cadre		
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Prestation assurée par Humanis Prévoyance						
Remboursement des charges sociales patronales (Incapacité Temporaire de Travail / 2 ^{ème} Période Maintien de salaire)	-	-	-	0,245 %	-	-

Les cotisations sont celles de l'année en cours et sont susceptibles d'évolution selon les résultats du régime de prévoyance conventionnel.